



## CONDITIONS DE PARTICIPATION EXPOSITION PARTICIPATIVE

### VITROLLES ET SON PATRIMOINE « Fier(e) de ma Ville »



Dans le cadre des vœux du Maire 2024, la Ville souhaite mettre à l'honneur le patrimoine de Vitrolles vu par ceux qui vivent la ville. Pour ce faire, un appel aux vitrollais amoureux de leur ville est lancé.

Sur le thème « Vitrolles et son patrimoine – Fier(e) de ma ville », les photos devront mettre en avant des lieux emblématiques qui font l'identité de Vitrolles. Vous avez jusqu'au 8 décembre pour nous faire parvenir vos plus beaux clichés.

Ces derniers seront mis à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2024 à la salle de spectacles Guy Obino le samedi 20 janvier 2024.

Alors à vos appareils !

## **1 Thème de l'exposition**

L'exposition a pour thème « Vitrolles et son patrimoine – Fier(e) de ma ville ». Les photos doivent mettre en avant des lieux emblématiques de la ville qui font l'identité de Vitrolles.

## **2 Conditions de participation**

Peuvent participer toutes les personnes résidant à Vitrolles et amoureuses de leur ville et de ses trésors. Pour les mineurs, l'envoi du cliché doit être fait par son responsable légal. La participation est gratuite et implique l'acceptation des conditions de participation.

## **3 Durée et déroulement**

L'envoi des clichés se fait sur la période du lundi 6 novembre au vendredi 8 décembre. Tous les clichés seront valorisés lors de la cérémonie des vœux 2024.

## **4 Modalités de participation**

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum.

Les clichés numériques doivent être envoyés par mail, en HD 300 dpi au format .jpg, à l'adresse [exposition.vitrolles@ville-vitrolles13.fr](mailto:exposition.vitrolles@ville-vitrolles13.fr) avec mention du nom et prénom de l'auteur du cliché.

Chaque photo doit être accompagnée d'un petit texte permettant d'identifier le lieu et d'expliquer en quoi cet endroit est emblématique de la ville pour l'auteur du cliché.

Les participants garantissent être les auteurs des photos et, par conséquent, être titulaires des droits de propriété. Ils consentent à ce titre à ce que les photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la Ville.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées.

La collectivité se réserve le droit de refuser les clichés inappropriés.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant auprès du DPO de la Ville de Vitrolles : [rgpd@ville-vitrolles13.fr](mailto:rgpd@ville-vitrolles13.fr)